

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU COMITÉ SYNDICAL**

**Session du 14 JUIN 2021**

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 28 JUIN 2021



**Le comité syndical** dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 17 mai 2021,

En présence de 10 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Alexis MANCEL, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY

1 membre suppléant son titulaire :

Mme Nathalie LEBAS suppléante de M. Daniel LECA

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

M. Frans DESMEDT ayant donné pouvoir Mme Nadège LEFEBVRE

En présence également de :

M. Christian DEMAY	suppléant de	Mme Catherine MARTIN
M. Jean CAUWEL	suppléant de	M. Alexis MANCEL
M. Didier RUMEAU	suppléant de	Mme Chanez HERBANNE
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléante de	M. Philippe EYMERY

Étaient excusés :

M. Martial DUFLOT M. Frédéric GAMBLIN, M. Medhi RAHOUÏ, M. Dominique DEVILLERS, M. Daniel LECA, M. Alain LETELLIER, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, Mme Martine BORGEO, M. Eric DE VALROGER.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

**A délibéré sur le rapport CS SMABT 2021 06/14-12 relatif à l'autorisation d'occupation du domaine public dont le terme excède celui du contrat de DSP pour les distributeurs automatiques alimentaires,**

**CONSIDERANT** le courrier en date du 28 mai 2021 du Directoire de la SAGEB qui sollicite l'accord préalable du SMABT pour accorder des autorisations d'occupation temporaire du domaine public dépassant le 31 mai 2023, terme de l'actuelle convention de Délégation de Service Public ;

**CONSIDERANT** que la demande formulée par la SAGEB correspond au renouvellement du marché de l'exploitation commerciale des distributeurs automatiques de produits alimentaires qui arrive à terme ;

**CONSIDERANT** que ce marché comprend l'exploitation de 21 distributeurs répartis sur les deux terminaux et dans les zones administratives ;

**CONSIDERANT** que la SAGEB souhaite pouvoir organiser cette mise en concurrence publique portant sur une durée de 3 ans avec possibilité de deux prolongations d'une durée d'un an chacune.

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

**ADOpte A L'UNANIMITE** la conclusion suivante :

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 28 JUIN 2021

- **AUTORISE** la SAGEB à accorder cette autorisation d'occupation temporaire dans les conditions décrites ci-dessus dont le terme dépassera celui du contrat de la Délégation de Service Public sans toutefois excéder 5 ans.



*Chayex*

**Caroline CAYEUX**  
Présidente du Syndicat mixte  
de l'aéroport de Beauvais-Tillé